

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU (absent du point n°1 au point n°5, présent du point n°6 au point n°16), Alain MILON, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC (absente du point n°1 au point n°3, présente du point n°4 au point n°16), Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Clément CAMBIER

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Raymond PETIT, Serge SOLER, Thierry ROUX

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

2. PRESENTATION D'UN SUCCESEUR PAR LE TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DELIVREE AU TITRE DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET demande s'il existe un règlement du marché hebdomadaire.

M. le Maire lui indique que oui, et que ce règlement sera amendé sur la base du présent rapport.

Après en avoir délibéré,

CONDITIONNE la présentation d'un successeur à l'exercice, par le titulaire de l'autorisation initiale, de son activité pendant trois ans sur le marché hebdomadaire de la commune.

Adopté à l'unanimité

3. MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE APPLICABLE A LA MAIRIE DE SORGUES

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification du guide de la dépense en ce qui concerne les seuils applicables aux procédures formalisées :

- pour les marchés de fournitures et de services, le seuil passe de 214 000 €HT à 215 000 €HT
- pour les marchés de travaux, le seuil passera de 5 350 000 €HT à 5 382 000 €HT

PRECISE que les futures modifications des seuils inscrits dans le code de la commande publique entraineront l'actualisation automatique de ceux inscrits dans le guide de la dépense.

DIT que toute autre modification du guide de la dépense devra être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

4. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Patricia COURTIER

Hélène TRINQUET relève la suppression de l'autorisation de programme relative à la maîtrise d'œuvre de la piscine et demande si ce projet est reporté.

M. le Maire lui indique que le projet n'est pas abandonné, et que l'autorisation de programme est simplement décalée.

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement (CP).

ACTE

Sur les autorisations de programme :

- la suppression de l'autorisation de programme relative à la maîtrise d'œuvre pour le projet piscine.
- l'ajustement des crédits de paiements 2022 et suivants afin d'être en conformité avec les arbitrages réalisés sur le PPI de la ville dans le cadre du budget 2022.
- l'ajustement des crédits de paiements 2022 suite à clôture de l'exercice 2021.

Sur les autorisations d'engagement :

- le transfert des crédits de paiement de 2021 sur 2022 pour l'autorisation relative à la téléphonie.
- la création d'une autorisation d'engagement pour les prestations d'assurances de la ville de 2022 à 2025 inclus pour un montant total de 650 000 €.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

5. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2021

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2021.

PRECISE que ce bilan sera intégré au compte administratif 2021 de la ville.

Adopté à l'unanimité

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DE VAUCLUSE DE TENNIS

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

David BELLUCCI mentionne qu'il ne s'agit pas d'une association sorguaise, et que cette subvention a vocation à financer les arbitres.

M. le Maire lui répond que la qualité de ce tournoi justifie cette subvention.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au comité de Vaucluse de tennis d'un montant de 4 000 €.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2022 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

7. COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2021 : SUBVENTIONS 2022 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

AJOUTE les subventions suivantes concernant l'école Maillaude :

Ecoles	Classes	Lieux	Dates	Nombre d'enfants	Nombre de jours	Montant de subvention en euros	Nombre d'enfants Classe de Neige	Supplément subvention classe de neige en euros	Total subvention en euros
MAILLAUDE	2 CM2 / 1 CM1	Ancelle	du 24/01 au 28/01/2022	61	5	1586	61	976	2562
MAILLAUDE	1 CM1 / 1 CE2	Bijoux	du 30/05 au 31/05/2022	45	2	468		0	468
				106	7	2054	61	976	3030

PRECISE que les modalités de calcul et de versement des subventions restent celles précisées dans la délibération du 16 décembre 2021 à savoir :

- forfait de 5,20 € par enfant et par jour avec un supplément de 16 € par enfant en cas de classe de neige.
- versements réalisés par la commune sur présentation par les coopératives de leurs justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs).

Adopté à l'unanimité

8. REPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

AFFECTE la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du budget principal de la ville à compter du 1^{er} mars 2022.

Adopté à l'unanimité

9. TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ABANDONNEES DES CARRÉS 1 ET 2 DU CIMETIERE COMMUNAL

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Mireille PEREZ

Mireille PEREZ rappelle les éléments de contexte qui ont conduit à la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions funéraires abandonnées des carrés 1 et 2 selon les barèmes indiqués dans la délibération.

PRECISE que les concessions et caveaux seront vendus au 1er offrant suivant l'ordre enregistré sur une liste déposée au service de l'Etat Civil.

Adopté à l'unanimité

10. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (ROB)

Commission des Finances du 11 janvier 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

David BELLUCCI évoque le changement des modalités de recouvrement de la TLPE, qui doit amener à réfléchir sur la règlementation de la taxe locale.

David BELLUCCI s'interroge sur la décision récente de supprimer le plat végétarien et le plat de poisson ces derniers jours dans les cantines scolaires.

Christelle PEPIN indique que la ville a anticipé, depuis quelques années, l'application de la loi EGALIM en distribuant des menus végétariens dans les cantines. La suppression de ces derniers jours résulte d'événements conjoncturels relatifs au manque de personnel d'encadrement et de cuisine lié à la situation sanitaire.

S'agissant des relations avec l'intercommunalité, David BELLUCCI constate la baisse du loyer versé au titre de l'occupation de l'ancien hôtel de ville. Il énonce le souhait que les compétences récemment transférées (mobilité, assainissement) ne perdent pas en qualité. Il souhaite connaître le programme pluriannuel de rénovation de la voirie.

Concernant la politique patrimoniale, David BELLUCCI considère que les biens acquis par la ville se dégradent.

S'agissant de la consommation énergétique, David BELLUCCI s'en tient aux propos du Maire selon lesquels la commune réhabilite ses bâtiments communaux, notamment en matière d'isolation thermique et d'éclairage (LEDS).

David BELLUCCI constate une augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe de la cuisine centrale.

Stéphane GARCIA lui indique que cette augmentation a pour principale cause l'application de la loi EGALIM.

David BELLUCCI constate une augmentation des impositions locales, notamment des bases fiscales et de la taxe GEMAPI. Stéphane GARCIA lui répond que la commune n'a pas touché aux taux d'imposition depuis plus de 30 ans, qu'en revanche l'évolution des bases fiscales qui génère un produit supplémentaire pour la ville n'est pas du fait de cette dernière, mais relève de décisions gouvernementales. Il précise que l'évolution des bases fiscales correspond par ailleurs à un signe de vitalité de la ville.

A propos de la compétence GEMAPI, Stéphane GARCIA indique qu'elle est indispensable au regard des risques d'inondation auxquels la commune est confrontée.

David BELLUCCI considère que le montant de la crèche est élevé en comparaison notamment avec le projet de la future MDPH d'Avignon.

Stéphane GARCIA lui répond que le projet de crèche est configuré pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers et des professionnels de la petite enfance. La comparaison avec une MDPH n'est ainsi pas pertinente. Il

précise à Héléne TRINQUET que le montant total de 7,2 millions d'euros TTC correspond à l'opération globale (études, assurance, mobilier...) en sus des travaux.

Alain MILON précise que comparer une MDPH à une crèche n'a pas de sens eu égard à des usages fondamentalement différents.

S'agissant de la loi EGALIM, Alain MILON indique que l'Etat n'a pas accompagné ce dispositif.

Il indique également que la compétence GEMAPI n'a pas été financée par l'Etat, à l'exception de l'octroi de la possibilité de lever cette taxe ; par ailleurs les Présidents et les Maires concernés ont, à l'égard de cette politique, une très grande responsabilité, notamment pénale.

Afin de répondre à Héléne TRINQUET, M. le Maire précise que la révision du PLU n'empêche pas la construction de nouveaux logements, comme en atteste la croissance continue de la population sorguaise.

Concernant la stratégie des Griffons, la démarche engagée depuis 30 ans porte ses fruits, puisque la commune peut raisonnablement escompter la démolition de trois entrées d'ici la fin du premier semestre.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu.

ACTE l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2022.

PREND ACTE de la présentation des documents relatifs à la gestion de la dette budget principal, aux ressources humaines et à l'état d'indemnité des élus.

Prend acte

CULTURE

11. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE RENCONTRE ET DEUX CONCERTS AUTOUR DES MUSIQUES ACTUELLES

Commission Culture du 15 décembre 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour une rencontre et deux concerts autour des musiques actuelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

12. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE RENCONTRE ET DEUX CONCERTS AUTOUR DES MUSIQUES ACTUELLES

Commission Culture du 15 décembre 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour deux concerts autour des musiques actuelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET TEMPS PÉRICOLAIRE

13. RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2022-2025

Commission Education et Périscolaire du 13 janvier 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

14. ADOPTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2022-2024 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON » Commission Politique de la ville, jeunesse et santé du 12 janvier 2022
Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention 2022-2024 d'objectifs et de moyens entre la commune de Sorgues et l'association « mission locale jeunes grand Avignon »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant,

Adopté à l'unanimité

15. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION « CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DE LA VILLE DE SORGUES » ET LA VILLE DE SORGUES 2022-2024 Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 12 janvier 2022
Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues » et la ville de Sorgues 2022-2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

FINANCES

16. OCTROI D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2022 ET D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SORGUES BASKET CLUB

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Point ajouté en début de séance

Hélène TRINQUET estime qu'au regard des sommes allouées au SBC, il serait opportun de surveiller d'un peu plus près la gestion du club.

Stéphane GARCIA répond que c'est précisément ce que fait la municipalité, et qu'au regard des éléments fournis par le SBC, il considère que cette avance et cette subvention exceptionnelle sont légitimes. Il lui précise également que le nombre d'adhérents est de l'ordre de 250.

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une avance sur subvention 2022 au Sorgues Basket Club d'un montant total de 25 000 €

ACCORDE une subvention exceptionnelle au Sorgues Basket Club d'un montant de 12 000€

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 sur l'imputation comptable 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » concernant l'avance, et sur l'imputation comptable 6745 « subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé » concernant la subvention exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) David BELLUCCI se félicite de la célérité des services de l'intercommunalité dans le nettoyage de deux véhicules ayant brûlé sur son parking.
- 2) M. le Maire présente à la demande de l'opposition le bilan financier / des animations relatif au départ du Tour de France le 7 juillet 2021 à Sorgues.
David BELLUCCI demande à ce que ce document puisse lui être transmis.
M. le Maire précise qu'il sera annexé au compte-rendu de séance.



Sorgues, le 31.01.22
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

I- LES CHIFFRES CLES

Les dépenses :

- Ville = 296 928 €
- Subventions obtenues par la ville de Sorgues : 51 000 €
 - o Département = 36 000 €
 - o Région = 15 000 €

Le coût pour la ville de Sorgues moins les subventions = **245 928 €**

Le coût des travaux et/ou installations qui vont rester et être utilisés après le TDF = de **82 130€**

Soit une dépense propre au TDF de : **163 798 €**

12 entreprises sorguaises et deux entreprises CCSC ont reçu des commandes pour préparer l'événement.

(La prestation d'ASO = à 96 000 TTC = 33% des dépenses de la ville)

Retombées économiques :

- sondage auprès de 82 commerçants adhérents CAP Sorgues :
 - o 66 retours positifs sur l'événement et 13 ne se sont pas prononcés
 - o 66 retours positifs sur la qualité de l'organisation
- Le Château du Grand Gigognan a été réservé à deux reprises par le Conseil départemental pour des réceptions
- les retours de l'OTI sur la fréquentation hébergement Sorgues comparatif :
 - o 2019 = 10 240 nuitées
 - o 2020 = 6 902 nuitées (mais, COVID),
 - o 2021 = 13 239 nuitées malgré COVID et 1 000 nuitées des opérateurs des plateformes (Airbnb + Abritel).

La hausse est observée aussi dans le département et sur le territoire de la CCSC mais, moins que pour Sorgues.

Données de Vaucluse Provence Attractivité :

- o comptabilisé le 07/07 : plus de **35 000** touristes et excursionnistes sur la Zone de la CCSC.
 - o En 2019, journée similaire en 2019 = 9 000 touristes
- Soit une hausse de **85%** sur une journée

Retombées presse :

- La Une à plusieurs reprises des quotidiens régionaux la Provence et Vaucluse Matin
- Nombreux reportages sur France Bleu Vaucluse
- Diffusion de l'étape en direct sur France 2, France 3 et France 4
- 4 millions de téléspectateurs le 07/07,
- 9.4 millions de fans sur les réseaux sociaux d'ASO,
- 116 millions de vidéos vues uniquement sur les supports ASO
- De nombreux articles de presse durant toute l'année au fur et à mesure de l'organisation de nos animations,
- Des infos sur les radios (nationales et régionales) et télévision régionales tout au long de l'année et juste avant le 07/07,

II- LES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Au niveau de l'organisation constitution de :

- Un comité de pilotage
- Deux groupes de travail animations/communication et Sécurité/logistique avec les services municipaux + ceux de la CCSC (voiries + espaces verts et environnement) + Gendarmerie + SDIS + conseil départemental :
- Le conseil départemental a organisé un comité de pilotage pour coordonner toutes les animations et l'organisation.
- La préfecture a organisé un comité de pilotage afin de coordonner les aspects de l'organisation de l'étape notamment la sécurité.

Les animations à partir du 01/01/2021 :

- borne décompte à J moins X :
 - Le chronomètre sera utilisé comme affichage de secours dans les gymnases.
 - Le coût de la borne : 3 670 €.
- La dictée du tour le 19/03 classes CM1 et CM2 :
 - 14 classes participantes avec 347 élèves,
 - huit gagnants ont été invités par ASO le 07/07 avec un parent sur le podium + le Village du tour et sur la ligne de départ.
 - cadeaux ville de Sorgues et ASO ont été remis à tous les participants le 19/03 et aux gagnants lors de la remise des diplômes organisée le 09 juin.
- L'exposition 40 photos hors les murs : vernissage le 29 mars à J-100 jusqu'en octobre
 - présence de six anciens coureurs professionnels Vauclusiens dont deux Sorguais : MM MILESI et ABATE,
 - La photo avec M.MILESI reste définitivement sur le mur de l'école J.JAURES
 - Les supports ont été réutilisés pour réaliser une nouvelle exposition sur la restauration du château Gentilly,
 - Le coût de l'exposition : 38 366 €.
- L'exposition cols et grimpeurs au Pôle culturel Camille Claudel (vernissage le 18 mai à J-50) :
 - panneaux avec photos et textes et de nombreux objets et maillots de coureurs,
 - 50 visiteurs en moyenne par jour jusqu'au démontage en septembre.
 - Le coût de l'exposition : 19 002 €.
- Les lettres géantes éclairées « SORGUES » (vernissage le 18 mai à J-50) :
 - installées définitivement sur le parvis du château Saint Hubert et réalisées par l'entreprise RICHIER (territoire CCSC).
 - De nombreux Sorguais et non Sorguais ont pris des photos,
 - Le coût des lettres : 25 077 €.
- La maquette de la réplique géante de l'étape réalisée par Alain MARIE (vernissage le 18/05 à J-50) :
 - Elle représente l'étape vauclusienne avec la reconstitution des villes et paysages traversés.
 - En juillet, maquette déménagée à Malaucène dans une salle de l'office de tourisme,
 - Le coût de réalisation : 1 701 €.

- Les décorations dans l'espace public vernissage le 18/05 à J-50
 - o avec les motifs bioprint (matière recyclable) de Blachère et aux couleurs du Tour,
 - o les bus de Sorg en Bus avec le visuel de Sorgues pour le Tour
 - o de l'hôtel de ville avec les fenêtres arborant les maillots leaders du Tour,
 - o Les transats géants sur parvis et dans le village, utilisés pour d'autres occasions comme les festivités de Noël.
 - Le coût est de : 5 703 €.

- **Conférence de Presse le 03/06 organisée par le Conseil départemental avec Christian PRUDHOMES, le patron du Tour de France, qui a visité et salué les différentes réalisations de la ville pour leur originalité et leur ambition fédératrice.**

- La capsule temporelle (inaugurée le 07/06) :
 - o Objectif laisser une trace, un témoignage de notre époque pour les futures générations. Elle sera ouverte dans 50 ans en 2071.
 - o La totalité des écoles de la ville ont participé et 10 classes sont venues déposer des objets et textes avec dessins. A noter également la participation du périscolaire,
 - o ASO a déposé par C.PRUDHOMES des objets le 07/07
 - o Elle a été fermée définitivement le 13/07
 - Le coût est de : 10 200 €

- La semaine attend ton tour du 07 au 11/06 pour le périscolaire :
 - o 250 enfants de l'élémentaire concernés par plusieurs manifestations autour du vélo,
 - o Confection des vêtements et accessoires pour la sculpture réalisée par D.BONILLO et définitivement installée square Roger Ricca
 - o Démonstration de BMX à P.COUBERTIN le 10/06 qui a été très appréciée par les enfants,
 - o Le coût est de : 4 717 €.

- La veille du départ le 06/07 :
 - o L'étape réalisée par Harakoa VALLEE avec la participation de 12 cyclistes féminines sur le thème national : « Donnons des elles au vélo »,
- Le jour du départ le 07/07 :
 - Accueil de l'organisation ASO avec 1 200 véhicules légers + 60 poids lourds + 22 bus des équipes = 4 500 personnes
 - o 8 jeunes coureurs Sorguais prennent part à l'opération casque jaune
 - o 8 jeunes coureurs Sorguais et du département ont réalisé les premiers et derniers kilomètres du parcours dans les conditions de la course.
 - o La caravane du tour avec ses 200 véhicules et animations
 - o 10 000 spectateurs ont été comptabilisés par ASO dans les différentes zones imposées par la Préfecture,
Pour le responsable des départs d'ASO, premier départ avec autant de public depuis la première étape.

- L'exposition retour en images au Pôle culturel du 06 au 25/09
 - Le coût est de 1 600 € pour l'exposition et 6 840 € pour le film.

- Mobilisation :
 - o Engouement des commerçants pour décorer leurs vitrines et réaliser des aliments et des objets spécifiques au Tour,
 - o Mobilisation des habitants pour décorer leurs fenêtres et balcons + La Poste
 - o Associations et notamment l'UCS avec une course cycliste organisée le 26 juin
 - o EURENCO fait don de 18 200 flacons de gel hydro alcoolique distribués le 07/07

Au niveau de la communication :

- Sorg Magazine de janvier à juillet pour annoncer les animations et informations
- Plan d'information à 12 000 exemplaires avec les infos sur les rues et places fermées ainsi que les parkings de stationnement,
- Magazine spécial Tour de France

Moyens logistiques supplémentaires :

- 4 000 ml de barrières installation le 06/07 soir et démontage le 07/07 avant 17h.
- Tribune de 700 places sur la place Dis lero pour le public en face du podium,
- WC temporaires pour le public au niveau du départ
- Sorg en Bus a été réorganisé pour desservir les 3 principaux parkings relais
- Pour le traitement des déchets 74 bacs et bennes :

Moyens humains extérieurs :

- Association de secouristes avec 14 personnes pour les points de secours le 07 juillet,
- Sociétés de vigiles pour surveiller notamment les parkings et des rues fermées,

Aménagements et Travaux effectués :

- Ville de Sorgues :
 - o Transformation branchements fluides au boulo-drome pour accueillir la base de vie. Ces travaux seront utilisés pour les fêtes estivales
 - o Signalisation des lieux
 - o Information avant le 07/07 aux entrées de ville sur les contraintes de circulation et de stationnement le jour J
- CCSC :
 - o Signalétique parkings + routières : 6 980 €
 - o Modifications place Charles de Gaulle pour accueillir le village du Tour : 12 464€
- Les différents fournisseurs d'ASO sur la commune et le territoire de la CCSC en plus des hôtels/restaurants,

Retombées économiques :

- Les organismes financiers comme la banque des territoires indiquent que les retombées économiques sont importantes même si elles sont plus indirectes :
 - o Directs : restauration + hébergement
 - o Indirects valorisation de la ville :
 - Implantation d'entreprises, comme par exemple pour la zone de la marquette,
 - Image extrêmement positive et dynamique.

A RETENIR :

- **Très bonnes relations avec les services de la Préfecture + Gendarmerie et du SDIS associés dès le départ du processus d'organisation.**
- **Au niveau logistique nous avons répondu à toutes les demandes d'ASO. Les différents responsables ASO (départ, communication, marketing, sécurité) ont salué la qualité de notre organisation avec une très bonne réactivité et écoute.**
- **ASO nous a demandé l'autorisation de communiquer nos coordonnées et nos réalisations aux communes qui vont accueillir le TDF 2022 au raison de la qualité de notre organisation et de nos animations.**
- **En termes d'image, la ville de Sorgues a bénéficié d'un réel retour sur investissement qui va perdurer pendant plusieurs années encore.**